



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 25 septembre 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : Mlle KOENDERS et M. LAMBOROT

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. François NOWOTNY
M. Pierre PRIBETICH	M. Joël MEKHANTAR	Mme Christine MASSU
M. Jean ESMONIN	M. Christophe BERTHIER	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Rémi DETANG	M. Philippe DELVALEE	M. Michel FORQUET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Georges MAGLICA	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Françoise TENENBAUM	M. Gaston FOUCHERES
M. François DESEILLE	Mme Anne DILLENSEGER	M. Pierre PETITJEAN
M. Michel JULIEN	Mme Christine DURNERIN	Mme Claude DARCIAUX
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Nelly METGE	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Gérard DUPIRE	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Nathalie KOENDERS	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Jean-Claude DOUHAIT	Mme Hélène ROY	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Mohamed BEKHTAOUI	Mme Françoise EHRE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Patrick BAUDEMONT
M. Yves BERTELOOT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Patrick MOREAU	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Dominique GRIMPRET	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Alain LINGER	M. Norbert CHEVIGNY
M. André GERVAIS	M. Pierre LAMBOROT	M. Christian PARIS
M. Alain MILLOT	M. Louis LAURENT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Didier MARTIN	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Jean-François DODET	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Patrick CHAPUIS	Mme Colette POPARD pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Lucien BRENOT	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à M. Alain MARCHAND
M. Michel ROTGER	M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
M. Rémi DELATTE	Mlle Christine MARTIN pouvoir à Mme Nelly METGE
	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY pouvoir à M. Didier MARTIN
	M. Mohammed IZIMER pouvoir à Mlle Badiaâ MASLOUHI
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohamed BEKHTAOUI
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Patrick MOREAU
	Mme Fadoua LALOUCHE pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Nicolas BOURNY pouvoir à M. Jean-Philippe SCHMITT
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE.

OBJET : HABITAT, POLITIQUE DE LA VILLE ET URBANISME

**Habitat à loyer modéré - Sollicitation de la garantie financière communautaire : SCIC
HABITAT - 11 logements PLS 21 A et B avenue de la Concorde à Dijon**

L'opération d'acquisition-amélioration d'un ensemble immobilier « Résidence Val du Suzon » de 21 logements (5 PLUS, 5 PLAi, 11 PLS) situé dans le quartier de la Toison d'Or à Dijon a obtenu un accord de financement au titre de la Délégation 2008.

SCIC HABITAT sollicite la garantie financière communautaire correspondant aux prêts PLS à mettre en place.

Conformément à l'offre faite par la Caisse des Dépôts, le montant total des trois prêts correspondants s'élève à 1 324 083 €.

- Prêt PLS Foncier : 770 800 € (50 ans, taux : 5,13%)
- Prêt PLS : 347 603 € (30 ans, taux : 5,13%)
- Prêt complémentaire au PLS : 205 680 € (30 ans, taux : 4,60%)

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'accorder** la garantie financière de la Communauté de l'agglomération dijonnaise pour le remboursement de trois emprunts, d'un montant total de 1 324 083 € que SCIC HABITAT entend contracter auprès de la Caisse des Dépôts pour financer la réalisation de 11 logements PLS situés Avenue de la Concorde à Dijon. Les caractéristiques principales de ces prêts figurent en annexe à la présente délibération ;
- **de dire** que la garantie de la Communauté de l'agglomération dijonnaise est accordée pour la durée totale de ces trois prêts, à hauteur de 100 % de leur montant ;
- **de dire** que, au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, la Communauté de l'agglomération dijonnaise s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, à la première demande de la Caisse des Dépôts, sans opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- **d'autoriser** le Président à intervenir aux contrats de prêt correspondants qui seront établis avec SCIC HABITAT et la Caisse des Dépôts.

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

29 SEP. 2008



Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président



Pierre PRIBETICH

Publié le 26 SEP. 2008
Déposé en Préfecture le

GRAND DIJON
Conseil de Communauté du 25 septembre 2008

HABITAT A LOYER MODERE : GARANTIE FINANCIERE : sollicitation de SCIC HABITAT concernant trois prêts pour le financement de 11 logements PLS situés Avenue de la Concorde à Dijon

Annexe relative aux caractéristiques principales des prêts

1. PRÊT LOCATIF SOCIAL (PLS) FONCIER d'un montant de 770 800 €

pour être annexé à délibération
du Conseil du : 25 SEP. 2008
DIJON, le : 26 SEP. 2008

Prêt sans préfinancement, double révisabilité normale
<ul style="list-style-type: none">• Taux d'intérêt actuariel annuel : 5.13%• Echéances : annuelles• Durée totale du prêt : 50 ans• Différé d'amortissement : 2 ans• Taux annuel de progressivité : 0.5 %• Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A
<p>Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.</p>

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :
29 SEP. 2008

LE PRÉSIDENT,
Pour le Président,
le vice-Président,
Pierre PRIBETICH

2. PRÊT PLS d'un montant de 347 603 €

Prêt sans préfinancement, double révisabilité normale
<ul style="list-style-type: none">• Taux d'intérêt actuariel annuel : 5.13%• Echéances : annuelles• Durée totale du prêt : 30 ans• Différé d'amortissement : 2 ans• Taux annuel de progressivité : 0.5 %• Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité : en fonction de la variation du taux du Livret A
<p>Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs. En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.</p>

2. PRÊT COMPLÉMENTAIRE AU PLS d'un montant de 205 680 €

Prêt sans préfinancement, double révisabilité normale

- **Taux d'intérêt actuariel annuel** : 4,60%
- **Echéances** : annuelles
- **Durée totale du prêt** : 30 ans
- **Différé d'amortissement** : 2 ans
- **Taux annuel de progressivité** : 0.5 %
- **Révisabilité des taux d'intérêt et de progressivité** : en fonction de la variation du taux du Livret A

Les taux d'intérêt et de progressivité indiqués ci-dessus sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A et/ou du taux de commissionnement des réseaux collecteurs.
En conséquence, les taux du livret A et de commissionnement des réseaux collecteurs effectivement appliqués au prêt seront ceux en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt garanti par la présente délibération.